

## Rencontre du conseil d'établissement

5 avril 2023, 18 h 30

Lieu à déterminer

### Projet d'ordre du jour

#### 1 Ouverture de la séance (5 minutes)

- 1.1 Désignation d'un.e secrétaire
- 1.2 Prise des présences et vérification du quorum
- 1.3 Désignation d'un.e gardien.ne du temps

#### 2 Période réservée au public (10 minutes)

#### 3 Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes)

#### 4 Adoption et suivi du procès-verbal du 15 février 2023 (5 minutes)

#### 5 Adoption et suivi du procès-verbal du 8 mars 2023 (5 minutes)

#### 6 Modalités de fonctionnement du CÉ (5 minutes)

- 6.1 Budget de fonctionnement – consultation

#### 7 Dossiers école et informations stratégiques (50 minutes)

- 7.1 Projet éducatif – suivi
- 7.2 Sondage en ligne sur le PÉVR – deuxième consultation
- 7.3 Consultation obligatoire des élèves – suivi
- 7.4 Message SSPI – information
- 7.5 Embellissement de la cour – suivi
- 7.6 Financement du bal des finissant.e.s – approbation
- 7.7 Résolution du comité de parents sur la sécurité routière – adoption
- 7.8 Critères de sélection pour la détermination d'une direction – consultation
- 7.9 Semaine nationale de l'engagement parental – information
- 7.10 Planification de la liste du matériel scolaire – consultation

#### 8 Activités et sorties éducatives

- 8.1 Sorties éducatives – approbation
- 8.2 Sortie de fin d'année 5e et 6e années – approbation

#### 9 Le point des enseignants s.o.

**10 Dossier SDG s.o.**

**11 Rapport de la déléguée au comité de parents (10 minutes)**

11.1 Réunions du 21 février et du 28 mars 2023 – information

11.2 Réunion du 25 avril 2023 – consultation

**12 Le point de l'OPP (5 minutes)**

12.1 Activités à venir – information

**13 Courrier (2 minutes)**

13.1 Gestion de l'adresse courriel du CÉ

**14 Membre de la communauté s.o.**

**15 Varia**

**16 Levée de la séance**

---

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. » (LIP, article 64)